



(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**  
**Directive 94/9/EC**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type :

**FTZÚ 07 ATEX 0070X**

(4) Appareil ou système de protection : **Ecluses, 300/300; 300/400; 500/500**

(5) Constructeur : **DELTA NEU SAS**

(6) Adresse : **Z.I. Rue Ampère, 59933 La chapelle d'Armentières,  
France**

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrit dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) The Physical Technical Testing Institute, organisme notifié et identifié sous le numéro 1026, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et essais sont consignés dans le procès-verbal N° **07/0070** daté du **12.11.2008**

(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par la conformité à :

**EN 15089**

**EN 13463-1**

**EN 13463-5**

(10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

(11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception et à la construction de l'appareil ou système de protection spécifié. Si nécessaire, d'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection.

(12) Le marquage de l'appareil ou du système de protection devra contenir :



**II 1D/2GD c 120°C – intérieur/extérieur**  
**D St2**

Cette attestation d'Examen CE de Type est valable jusqu'au :

**10.12.2013**

  
Dipl. Ing. Šindler Jaroslav  
Directeur de l'Organisme Certificateur



Date de délivrance: 09.12.2008

Page : 1/3

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises



Physical Technical Testing Institute  
Ostrava-Radvanice

(13) **Annexe**

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE  
N° FTZÚ 07 ATEX 0070X**

(15) Description du système de protection: L'écluse est conçue pour résister au choc de pression de l'explosion. Elle assure le barrage à la flamme et à la surpression dans la limite de la surpression maximale  $p_{red,max}$  dans le sens d'évacuation du produit de l'enceinte contenant l'atmosphère explosible (**zone 20**). L'atmosphère explosible est caractérisée par son paramètre d'explosion  $K_{st,max}$ . Une écluse permet le transport de matières en vrac d'une enceinte vers une autre. Les bavettes de chaque pale (8 en tout) possédant une épaisseur mini de 8mm évitent tout jeu entre le rotor et le corps de l'écluse. Ces écluses assurent leurs fonctions dans la limite des paramètres suivants :

$$p_{red,max} = 25 \text{ kPa}$$

$$K_{st,max} = 30 \text{ MPa.m.s}^{-1}$$

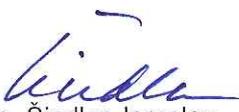
La conception de l'écluse assure un niveau de protection suffisant vis à vis des sources d'inflammations pouvant se produire même en cas de dysfonctionnement rare. Les écluses sont conçues pour assurer le transport de poussières dont les propriétés peuvent former des atmosphères explosibles dans des enceintes et ce de manière continu ou pour de longues périodes (**zone 20**). Dans le cas de zone ATEX (**zone 1, 21, 2, 22**) les écluses (hors motorisation) assurent un niveau de protection suffisant contre les risques d'apparition de sources d'inflammation en cas de dysfonctionnement prévisibles et en fonctionnement normal.

(16) Rapport No.: FTZÚ 07/0070 - Rapport de tests N°.: 14 pages  
FTZÚ 08.0313-47 – Test à l'explosion de l'écluse 300/300  
FTZÚ 08.0312-47 – Test à l'explosion de l'écluse 500/500  
DELTA 45911260c – Analyse de risque pour Zone 20 intérieure

(17) Conditions spéciales pour une utilisation sûre: En cas de détection d'une explosion, l'écluse doit être stoppée immédiatement et de manière automatique.

(18) Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé:

En accord avec les exigences des normes mentionnés en (9) et au marquage en adéquation avec le paragraphe 1.0.5 de l'annexe 2 de la Directive 94/9/CE pour les systèmes de protection tel que mentionné au point (12) de ce certificat.

  
Dipl. Ing. Šindler Jaroslav  
Directeur de l'Organisme Certificateur



Date de délivrance: 09.12.2008

Page : 2/3

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises



Physical Technical Testing Institute  
Ostrava-Radvanice

(13) **Annexe**

(14) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE  
N° FTZÚ 07 ATEX 0070X**

(19) **LISTE DES DOCUMENTS**

- Plan N° ST 45.0411 F **Ecluse 300/300-300/400-plan d'ensemble**
- Plan N° ST 45.0402 D Corps
- Plan N° ST 45.0412 D Rotor
- Plan N° ST 45.0404 E Flan démontable
- Plan N°ST 45.0409 F Pales

- Plan N° ST 45.0411 F **Ecluse 500/500-plan d'ensemble**
- Plan N° ST 45.0405 D Corps
- Plan N° ST 45.0413 D Rotor
- Plan N° ST 45.0407 E Flanc démontable
- Plan N° ST 45.0409 F Pales
- Plan N° ST 45.0414 C Ensemble avec motoréducteur
- Plan N° ST 45.0408 G Support
- Plan N° ST 45.0410 E Carter protection
- DELTA NEU N° 45 9 112 60 D Notice d'instructions de l'écluse  
9/12/08 **300/300 - 300/400 - 500/500**

  
Dipl. Ing. Sindler Jaroslav  
Directeur de l'Organisme Certificateur



Date de délivrance: 09.12.2008

Page : 3/3

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises